

2D IMMO EXPERT
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5,000 €
110 rue Nationale 59710 PONT A MARCQ
RCS 930.730.932 LILLE METROPOLE

(ci-après la "Société")

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 22/03/2026

L'an deux mille vingt-six,
le 22 mars,

La SAS 2D CONSULTING, représentée par Monsieur Didier DEFOSSE, son Président, est propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société 2D IMMO EXPERT et associé unique de ladite Société (ci-après "L'Associé Unique").

A PREALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Le Représentant a arrêté les comptes annuels, et établi le rapport de gestion, de l'exercice clos le 30/09/2025.

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Représentant;
- Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2025 et quitus au Représentant ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Constatation de l'existence d'une convention réglementée ;
- Nomination du Président ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;

Décision n^o 1 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2025 et quitus au Représentant

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associé Unique prend acte qu'aucune dépense ou charge de nature fiscalement non déductible n'a été enregistrée en comptabilité au cours de l'exercice écoulé.

Décision n⁰² - Affectation du résultat

SITUATION NETTE AVANT AFFECTATION :

Report à nouveau de l'année antérieure : 0 €

Réserve légale : 0 €

Réserves facultatives : 0 €

Pertes : -1.098,42 €

Imputation des pertes

L'Associé Unique **approuve** la proposition du Représentant et décide d'imputer la perte de l'exercice clos le 30/09/2025 s'élevant à 1.098,42 € de la manière suivante :

- Affectation au report à nouveau de l'exercice : 5 257,85 €

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

L'Associé Unique **constate** que compte tenu du résultat, les capitaux propres de la Société ne sont pas devenus inférieurs à la moitié du capital social.

SITUATION NETTE APRÈS AFFECTATION

Report à nouveau : -1.098,42 €

Réserve légale : 0 €

Réserves facultatives : 0 €

Indication au titre des dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts

L'Associé Unique **prend acte**, que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Décision n⁰³ - Conventions réglementées

L'Associé Unique, **a pris connaissance** du rapport spécial du Représentant établi conformément aux dispositions de l'article Article L. 227-10 du Code de commerce,

L'Associé Unique **a pris acte** de la convention conclue entre la Société et la SAS 2D CONSULTING ayant pour objet de définir l'implication de la SAS 2D CONSULTING en sa qualité de société holding animatrice.

étant précisé que **Monsieur Didier DEFOSSE**, Représentant de la société, est également Président de la société cocontractante.

L'associé unique constate que cette convention a été conclue dans l'intérêt de la société et en prend acte dans les conditions prévues par la loi.

En conséquence, il **approuve ladite convention dans toutes ses stipulations.**

Décision n°4 – Nomination du Président

L'Associé unique, connaissance prise du rapport du Représentant et conformément aux dispositions de l'article Article L. 227-6 du Code de commerce ainsi qu'aux stipulations des statuts,

L'Associé Unique **décide** de nommer en qualité de Président de la Société Monsieur Didier DEFOSSE, né le 19/12/1970 à Valenciennes, demeurant au 178 rue coquet 59310 FAUMONT pour une durée indéterminée à compter de la présente assemblée générale.

Il est précisé que le Président disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux associés par la loi et les statuts.

Il est également **décidé** que ses fonctions soient exercées moyennant une rémunération restant à définir entre l'Associé Unique et Monsieur Didier DEFOSSE et faisant l'objet d'un contrat spécifique.

Le Président **déclare** accepter ses fonctions et atteste ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire l'exercice de ce mandat.

Décision n°5 - Pouvoirs

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Représentant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter en qualité de représentant, au porteur d'un original, d'une copie, ou d'extraits du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

CLÔTURE

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Le 22/03/2026

Signature de l'Associé Unique :

SAS 2D CONSULTING
Représentée par son Président
Monsieur Didier DEFOSSE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Defosse', written over a horizontal line.

2D IMMO EXPERT
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5,000 €
110 rue Nationale 59710 PONT A
MARCQ
RCS 930.730.932 LILLE
METROPOLE

RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 30/09/2025

Monsieur Didier DEFOSSE, représentant de la SAS 2D IMMO EXPERT, a conformément aux dispositions légales, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2025, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

1. Activité de la Société

I.1. Situation et évolution de l'activité de la Société

Activités principales de la Société lors de l'exercice écoulé

La Société a pour objet l'exercice d'activité de marchands de biens, l'achat, l'échange, la location et la vente de tous biens meuble et tous biens immobiliers de quelque nature qu'ils soient.

Évolution du Chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice clos le 30/09/2025, l'activité réalisée par la Société s'est traduite par un chiffre d'affaires de 101.636,12€ HT.

Evolution des affaires

Nous notons qu'il s'agit du premier exercice social d'une durée de 15 mois.

1.2. Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de son premier exercice.

1.3. Sanctions de l'Autorité de la concurrence

En application des dispositions de l'article L. 464-2 du code de commerce, nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour pratiques anticoncurrentielles.

2. Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

2.1. Principaux risques et incertitudes

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucun facteur de risque susceptible d'affecter ses activités lors de l'exercice écoulé.

2.2. Evolution prévisible de la société et perspectives d'avenir

Nous espérons poursuivre le développement de l'activité sur l'exercice à venir.

2.3. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30/09/2025, date de la clôture de l'exercice, aucun évènement important n'est à signaler.

2.4. Proposition de nomination du Président

Conformément aux dispositions de l'article Article L. 227-6 du Code de commerce et à l'article 18 des statuts de la Société, il est proposé à l'associé unique de nommer en qualité de Président de la Société, **Monsieur Didier DEFOSSE, né le 19/12/1970 à Valenciennes, demeurant au 178 rue coquet 59310 FAUMONT** pour une durée indéterminée à compter de la décision des associés.

Il est précisé que Monsieur Didier DEFOSSE disposerait, en cas de nomination, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux associés par la loi et les statuts.

Il est également proposé que ses fonctions soient exercées moyennant une rémunération restant à définir entre l'associé unique et Monsieur Didier DEFOSSE.

L'associé unique est invité à statuer sur cette proposition.

3. Examen des comptes et du résultat

3.1. Exposé sur les résultats économiques et financiers

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous vous indiquons que les comptes annuels de la Société, soumis à votre approbation, ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les années précédentes.

Exploitation

Comme vous avez pu le constater, au cours de l'exercice clos le 30/09/2025, le montant total des produits d'exploitation s'est élevé à 101.916,18 €.

Le montant total des charges d'exploitation a atteint 103.014,60 €.

Résultats

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -1.098,42 €.

Le résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 0 €, ressort à -1.098,42 €.

Après prise en compte :

- d'un impôt sur les sociétés nul

Le résultat de l'exercice clos le 30/09/2025 se solde par une perte de -1.098,42 €.

3.2. Proposition d'affectation du résultat

SITUATION NETTE AVANT AFFECTATION :

Report à nouveau de l'année antérieure : 0 €

Réserve légale : 0 €

Réserves facultatives : 0 €

Pertes : -1.098,42 €

Imputation des pertes

Il est proposé d'imputer la perte de l'exercice clos le 30/09/2025 s'élevant à 1.098,42 € de la manière suivante :

- Affectation au report à nouveau de l'exercice : 1.098,42 €

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Il est fait constat que compte tenu du résultat, les capitaux propres de la Société ne sont pas devenus inférieurs à la moitié du capital social.

SITUATION NETTE APRÈS AFFECTATION

Report à nouveau : -1.098,42 €

Réserve légale : 0 €

Réserves facultatives : 0 €

3.3. Dépenses Somptuaires

Il est précisé qu'aucune dépense ou charge de nature fiscalement non déductible n'a été enregistrée en comptabilité au cours de l'exercice écoulé.

3.4. Dividendes distribués antérieurement

Il est précisé que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

4. Activités financières

4.1. Opérations financières de la Société

Aucune opération financière n'a été réalisée durant l'exercice.

5. Succursales et établissements

5.1. Succursales

Nous vous indiquons que la Société n'a aucune succursale.

6. Conventions réglementées et prêts interentreprises

6.1. Conventions réglementées

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, nous vous informons qu'une convention visée à cet article a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Il s'agit d'une convention conclue entre la société 2D IMMO EXPERT et 2D CONSULTING

Cette convention a été conclue avec une société dont le dirigeant est également dirigeant de la Société, à savoir Monsieur Didier DEFOSSE exerçant les fonctions de représentant au sein de la SAS 2D IMMO EXPERT et de Président au sein de la SAS 2D CONSULTING.

Nature et objet de la convention :

La convention a pour objet de définir l'implication de la SAS 2D CONSULTING en sa qualité de société holding animatrice.

En ce sens, elle aura pour mission d'assurer la gestion administrative du groupe tel que la préparation et le suivi juridique notamment avec les différents partenaires du groupe ou conseils. Elle aura à sa charge de définir la stratégie de développement de la SAS 2D IMMO, de la coordination des activités de groupe mais aussi du pilotage et de la supervision de la gestion de la société. De manière plus générale de l'orientation commerciale et financière du groupe et de la SAS 2D IMMO mais aussi de ses objectifs commerciaux.

Conditions financières :

Sur la base d'un temps réel consacré à chaque prestation réalisée et au regard de la nature de la prestation, la SAS 2D CONSULTING établira une facturation ponctuelle relative à la prestation réalisée.

Intérêt de la convention pour la société :

La convention signée entre les deux sociétés est nécessaire au regard des activités exercées par la SAS 2D IMMO qui souhaitait déléguer des missions administratives et opérationnelles à sa société mère, la SAS 2S CONSULTING.

Cette convention s'inscrit dans une logique de groupe et permet une optimisation des moyens, une meilleure organisation des activités ainsi qu'une réduction des coûts, dans l'intérêt de la société.

Nous vous précisons que cette convention, en raison de l'existence d'un dirigeant commun, entre dans le champ des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et est soumise à votre approbation.

6.2. Prêts inter-entreprises

Nous vous indiquons que la Société n'a consenti à aucun prêt à moins de trois ans, à titre accessoire à son activité principale, à des entreprises de taille avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant, au sens des dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du code monétaire et financier.

7. Participations lors de l'exercice écoulé

7.1. Prises de participation ou prises de contrôle au titre de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du code de commerce, nous vous communiquons ci-après les diverses informations obligatoires relatives aux prises de participation significatives ou aux prises de contrôle dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

Au cours de l'exercice clos le 30/09/2025, la Société n'a pris aucune participation significative ou contrôle dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

7.2. Cession de participations au titre de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a cédé aucune participation dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

7.3. Régularisation de participations croisées

La Société ne détient pas de participations croisées et n'a donc pas procédé à l'aliénation d'actions.

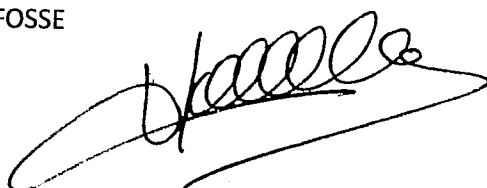
Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les décisions qui vont vous être soumises et donner au Représentant quitus de sa gestion pour l'exercice de référence.

Fait à PONT A MARCQ

Le 22/02/2026

Représentant de la SAS 2D IMMO EXPERT

Monsieur Didier DEFOSSE



5/5

**2D IMMO EXPERT
110 RUE NATIONALE
59710 PONT A MARCQ**

Comptes annuels au 30/09/2025

306 rue du Noir Debout, ZAC de la Croisette – 59242 Cappelle-en-Pévèle

Tél. : 03.20.71.79.77 - E.mail : contactorchies@reliancegestion.fr

Frédéric Seillé
Associé

2D IMMO EXPERT

Sommaire

Bilan		1
<i>ACTIF</i>		1
	<i>Actif immobilisé</i>	1
	<i>Actif circulant</i>	1
<i>PASSIF</i>		2
	<i>Capitaux Propres</i>	2
	<i>Provisions pour risques et charges</i>	2
	<i>Emprunts et dettes</i>	2
Bilan détaillé		3
<i>ACTIF</i>		3
	<i>Actif immobilisé</i>	3
	<i>Actif circulant</i>	3
<i>PASSIF</i>		4
	<i>Capitaux Propres</i>	4
	<i>Provisions pour risques et charges</i>	4
	<i>Emprunts et dettes</i>	4
Compte de résultat		5
Compte de résultat détaillé		7
Soldes intermédiaires de gestion		9
Liasse 25 IS RS 1		11

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/07/2024 au 30/09/2025 (15 mois)			Néant	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	565,32	54,96	510,36		510
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	565,32	54,96	510,36		510
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	69 943,32		69 943,32		69 943
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	194,40		194,40		194
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 349,00		1 349,00		1 349
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	30 843,38		30 843,38		30 843
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	673,00		673,00		673
TOTAL (II)	103 003,10		103 003,10		103 003
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	103 568,42	54,96	103 513,46		103 513

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	du 01/07/2024 au 30/09/2025 (15 mois)	Néant	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 5 000,00)	5 000,00		5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	-1 098,42		- 1 098
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	3 901,58		3 902
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
	81 000,00		81 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	8 094,00		8 094
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
	2 067,40		2 067
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
	1 810,00		1 810
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	6 640,48		6 640
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	99 611,88		99 612
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	103 513,46		103 513

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/07/2024 au 30/09/2025 (15 mois)			Néant	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Autres immobilisations corporelles	565,32	54,96	510,36		510
218300 MAT.BUREAU &INFORMAT	565,32		565,32		565
281830 AMORT.MAT.BUREAU &IN		54,96	-54,96		- 55
TOTAL (I)	565,32	54,96	510,36		510
Actif circulant					
Marchandises	69 943,32		69 943,32		69 943
370000 STOCKS DE MARCHANDIS	69 943,32		69 943,32		69 943
Clients et comptes rattachés	194,40		194,40		194
418100 CLIENTS FACT. A ETAB	194,40		194,40		194
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 349,00		1 349,00		1 349
445860 TVA S/FACT.NON PARVE	1 349,00		1 349,00		1 349
Disponibilités	30 843,38		30 843,38		30 843
512100 QUONTO	30 843,38		30 843,38		30 843
Charges constatées d'avance	673,00		673,00		673
486000 CHARGES CONSTAT.D'AV	673,00		673,00		673
TOTAL (II)	103 003,10		103 003,10		103 003
TOTAL ACTIF (0 à V)	103 568,42	54,96	103 513,46		103 513

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	du 01/07/2024 au 30/09/2025 (15 mois)	Néant	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 5 000,00) 101300 CAPITAL APPELE VERSE	5 000,00 5 000,00		5 000 5 000
Résultat de l'exercice	-1 098,42		- 1 098
TOTAL (I)	3 901,58		3 902
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Associés 455100 CC 2D CONSULTING	81 000,00 81 000,00		81 000 81 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés 408100 FOURNIS.FACT.NON PAR	8 094,00 8 094,00		8 094 8 094
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires 445510 TVA A DECAISSER 445870 TVA S/FACT.A ETABLIR	2 067,40 2 035,00 32,40		2 067 2 035 32
. Autres impôts, taxes et assimilés 448600 ETAT AUTRES CH. A PA	1 810,00 1 810,00		1 810 1 810
Autres dettes 467100 DEFOSSE DIDIER	6 640,48 6 640,48		6 640 6 640
TOTAL (IV)	99 611,88		99 612
TOTAL PASSIF (I à V)	103 513,46		103 513

Compte de résultat

Présenté en Euros

	du 01/07/2024 au 30/09/2025 (15 mois)			Néant	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	69 970,00		69 970,00		69 970	N/S
Production vendue biens						
Production vendue services	31 666,12		31 666,12		31 666	N/S
Chiffres d'affaires Nets	101 636,12		101 636,12		101 636	N/S
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			280,00		280	N/S
Autres produits			0,06			N/S
Total des produits d'exploitation (I)			101 916,18		101 916	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			131 002,72		131 003	N/S
Variation de stock (marchandises)			-69 943,32		- 69 943	N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnements			9 083,00		9 083	N/S
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			32 502,38		32 502	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés			248,00		248	N/S
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements sur immobilisations			54,96		55	N/S
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			66,86		67	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			103 014,60		103 015	N/S
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-1 098,42		- 1 098	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilés						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)						
RESULTAT FINANCIER (V-VI)						
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-1 098,42		- 1 098	N/S

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	du 01/07/2024 au 30/09/2025 (15 mois)	Néant	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	101 916,18		101 916	N/S
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	103 014,60		103 015	N/S
RESULTAT NET	-1 098,42		- 1 098	N/S
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Compte de résultat détaillé

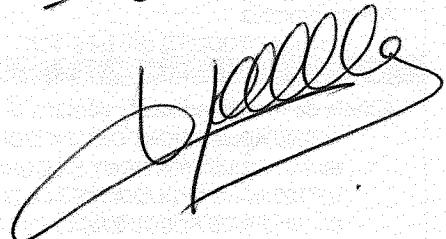
Présenté en Euros

	du 01/07/2024 au 30/09/2025 (15 mois)			Néant	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	69 970,00		69 970,00		69 970	N/S
707000 VENTES DE MARCHANDIS	69 970,00		69 970,00		69 970	N/S
Production vendue services	31 666,12		31 666,12		31 666	N/S
706100 PRESTATIONS 10%	12 652,11		12 652,11		12 652	N/S
706200 PRESTATIONS 20%	19 014,01		19 014,01		19 014	N/S
Chiffre d'affaires Net	101 636,12		101 636,12		101 636	N/S

Présenté en Euros

	du 01/07/2024 au 30/09/2025 (15 mois)			Néant	Variation absolue	%
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de			280,00		280	N/S
791000 TRANSF.CHARGES D'EXP			280,00		280	N/S
Autres produits			0,06			N/S
758000 PRODUITS DIV.GESTION			0,06			N/S
Total des produits d'exploitation (I)			101 916,18		101 916	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			131 002,72		131 003	N/S
607000 ACHAT MONTIGNY EN GOHELLE			55 000,00		55 000	N/S
607001 FRAIS MONTIGNY EN GOHELLE			6 059,40		6 059	N/S
607100 ACHAT FOUQUIERES LES LENS			45 000,00		45 000	N/S
607101 FRAIS FOUQUIERES LES LENS			24 943,32		24 943	N/S
Variation de stock (marchandises)			-69 943,32		- 69 943	N/S
603700 VARIAT.STOCK MARCHAN			-69 943,32		- 69 943	N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnement			9 083,00		9 083	N/S
601000 ACHATS MATIERES PREM			9 083,00		9 083	N/S
Autres achats et charges externes			32 502,38		32 502	N/S
606300 FOURN.ENTRET.&PETIT			1 584,87		1 585	N/S
606400 FOURNIT.ADMINISTRATI			1 062,02		1 062	N/S
613500 ABT ZOOM			44,97		45	N/S
616000 ASSURANCE RC+MULTIRISQ			844,06		844	N/S
618100 DOCUMENTATION GENERA			28,29		28	N/S
618300 DOCUMENTATION TECHNI			171,00		171	N/S
618500 FRAIS DE FORMATION			5 428,88		5 429	N/S
621100 PRESTATIONS 2D CONSULTING			3 000,00		3 000	N/S
622600 HONORAIRES			280,00		280	N/S
622610 HONORAIRES COMPTABLE			3 220,00		3 220	N/S
622620 HONORAIRES JURIDIQUES			1 425,00		1 425	N/S
622700 FRAIS ACTES & CONTEN			203,24		203	N/S
623100 ANNONCES ET INSERTIO			77,63		78	N/S
623300 FOIRES ET EXPOSITION			125,00		125	N/S
623400 CADEAUX A LA CLIENTE			199,49		199	N/S
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENT			3 738,81		3 739	N/S
625500 INDEMNITE KILOMETRIQUE			8 939,80		8 940	N/S
625700 RECEPTIONS			1 526,80		1 527	N/S
626000 FRAIS POSTAUX			250,14		250	N/S
626100 TELEPHONE			88,28		88	N/S
627800 FRAIS BANCAIRES			202,12		202	N/S
628100 COTISATIONS			61,98		62	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés			248,00		248	N/S
635110 CFE			248,00		248	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations			54,96		55	N/S
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPO			54,96		55	N/S
Autres charges			66,86		67	N/S
658000 CHARGES DIV.GEST.COUP			66,86		67	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			103 014,60		103 015	N/S

	du 01/07/2024 au 30/09/2025 (15 mois)	Néant	Variation absolue	%
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 098,42		- 1 098	N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-1 098,42		- 1 098	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	101 916,18		101 916	N/S
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	103 014,60		103 015	N/S
RESULTAT NET	-1 098,42		- 1 098	N/S

certifié conforme
D.D.E.E.S.E.


Soldes intermédiaires de gestion

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2025 (15 mois)	Exercice clos le 30/06/2024 (00 mois)	Variation	%
Ventes de marchandises	69 970		69 970	N/S
- Coût direct d'achat	131 003		131 003	N/S
+/- Variation du stock de marchandises	-69 943		- 69 943	N/S
Marge commerciale (I)	8 911		8 911	N/S
Taux de marge commerciale	12,73 %	%		
+ Production vendue	31 666		31 666	N/S
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	31 666		31 666	N/S
- Matières premières et approvisionnements consommés	9 083		9 083	N/S
- Sous-traitance directe				
Marge brute sur production (II)	22 583		22 583	N/S
Taux de marge brute sur production	71,32 %	%		
Marge brute globale (I + II)	31 494		31 494	N/S
Taux de marge brute globale	30,99 %	%		
- Services extérieurs et autres charges externes	32 502		32 502	N/S
Valeur ajoutée produite	-1 009		- 1 009	N/S
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	-0,99 %	%		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	248		248	N/S
- Salaires et traitements				
- Charges sociales				
Excédent brut d'exploitation	-1 257		- 1 257	N/S
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	-1,24 %	%		
+ Reprise sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	55		55	N/S
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	0			
- Autres charges de gestion courante	67		67	N/S
+ Transfert de charges d'exploitation	280		280	N/S
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	-1 098		- 1 098	N/S
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	-1,08 %	%		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés				
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées				
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	-1 098		- 1 098	N/S
Résultat courant / chiffre d'affaires	-1,08 %	%		

	Exercice clos le 30/09/2025 (15 mois)	Exercice clos le 30/06/2024 (00 mois)	Variation	%
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges except°.				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel				
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôts sur les bénéfices				
Résultat net Comptable	-1 098		- 1 098	N/S
Résultat net / chiffre d'affaires	-1,08 %	%		

*Certifié
conforme -
EFOSSE
Hance*

Liasse 25 IS RS 1

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise <u>2D IMMO EXPERT</u>			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise <u>110 RUE NATIONALE 59710 PONT-A-MARCO</u>					
SIRET <u>9 3 0 7 3 0 9 3 2 0 0 0 1 7</u>					
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u> Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>					
			Exercice N clos le <u>31/01/2025</u>		
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	030	510
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
Total I (5)			044	048	510
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	69 943
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	194
		Autres * (3)	072	074	1 349
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	30 843
Charges constatées d'avance *		092	094	673	
Total II			096	098	103 003
Total général (I + II)			110	112	103 513
PASSIF					Exercice N 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	5 000
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	
	Réserves réglementées *			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *		131	132	
	Report à nouveau			134	
	Résultat de l'exercice			136	(1 098)
	Subventions d'investissement			137	
	Provisions réglementées			140	
Total I			142	3 902	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges			154	
	Emprunts et dettes assimilées			156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	8 094
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169	172	3 877
	Comptes courants d'associés			173	81 000
	Autres dettes			175	6 640
Produits constatés d'avance			174		
Total III			176	99 612	
Total général (I + II + III)			180	103 513	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	565
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>2D IMMO EXPERT</u>		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le		
		018		13/01/2025		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210	69 970	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209		
				215		
			Services *	217		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		218	31 666	
	Production immobilisée *			222		
	Subventions d'exploitations reçues			224		
Autres produits			226	280		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	101 916	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	131 003	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	(69 943)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	9 083	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - immobilier :)		242	32 502	
		- mobilier :				
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	248	
	Rémunérations du personnel *			244		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			250		
	Dotations aux amortissements *			252	55	
		dont amortissement du fonds de commerce		254		
	Dotations aux provisions			255		
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259			
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	103 015	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(1 098)	
Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)	294			
Produits exceptionnels (IV)			299			
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		347			
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D))		348			
Impôt sur les bénéfices *			306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(1 098)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	1 098	
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 249 septies D))		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Deductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	980	ZFU-TE (44. octies A)	987	
			JEI (44. sexies A)	989		
ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quinquies)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991	France Rurales Revitalisation (art.44 quinquies A)	181		
ZFANG 44. quaterdecies		345	Investissements et souscriptions (autre que)	344		
Bassins urbains à dynamiser - BU-D (art. 44 sexdecies)		992	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993		
Créance due au report en arrière du déficit				346		
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		645	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)		645	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)		648	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641		
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS				352	1 098	
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
Déficits antérieurs reportables *				360		
dont imputés sur le résultat				370		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	1 098	
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				372		

SAGE Experts-comptables janvier 2025

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-SOT-SD

D.S

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2D IMMO EXPERT

Néant *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406			
	Autres	410		412		414		416		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474	565	476		476	565		
Immobilisations financières		480		482		484		486		486			
TOTAL		490		492		494	565	496		496	565		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516			
	Constructions	520		522		524		526		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564	55	566		566	55		
TOTAL		570		572		574	55	576		576	55		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Plus ou moins-values							
	①					②	③	④	Long terme		⑤		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
			Plus-values taxables à 19 % ①	579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

DGFIP N° 2033-D-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : 2D IMMO EXPERT						Néant <input type="checkbox"/> *				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	605	605	607					
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616					
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636					
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646					
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656					
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666					
TOTAL		680	682	684	686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
		Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681	683								
Autres immobilisations incorporelles	700	705								
Terrains	710	715								
Constructions	720	725								
Inst. techniques mat. et outillage	730	735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745								
Matériel de transport	750	755								
Autres immobilisations corporelles	760	765								
TOTAL		770	775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780		
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis							
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter							
Déficits imputés			983							
Déficits reportables			984							
Déficits de l'exercice			960	1 098						
Total des déficits restant à reporter			970	1 098						
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381				
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380				
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326				
N° du centre de gestion agréé						388				
Montant de la TVA collectée						374		5 036		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378		2 888		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2025

Désignation de l'entreprise: 2D IMMO EXPERT Néant *

Exercice ouvert le: 01/01/2024 et clos le: 30/09/2025 Données en nombre de mois 1 5

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137
---	-----

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117
--	-----

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026
Période de référence	024 / / 160 / /
Date de cessation	/ / / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
 * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

Exercice clos le SIREN (1) Néant *

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	500
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.J.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

Exercice clos le 30092025

SIREN 9 3 0 7 3 0 9 3 2

Dénomination de l'entreprise 2D IMMO EXPERT

Adresse (voie) 110 RUE NATIONALE

Code postal 59710 Ville PONT-A-MARCO

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie


Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

D.D

		IMPOT SUR LES SOCIETES		N° 2065-SD 2025 <small>Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Timbre à date du service</small>	
Exercice ouvert le	01072024	et clos le	30092025	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Designation de la société :			Adresse du siège social :		
2D IMMO EXPERT 110 RUE NATIONALE 59710 PONT-A-MARCO					
SIRET 9 3 0 7 3 0 9 3 2 0 0 0 1 7			Mét : metaphoresnord@free.fr		
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Activités des marchands de biens immobiliers		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	1 098
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 0 %			
Autres PV imposables à 19 %					
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sextdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Société d'investissement immobilier cotée	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI x NON		Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
RELIANCE GESTION 90 RUE FRANCOIS FILATRE DE ROZIER Z.I DORIGNIES BP 302 59500 DCUAI Tél: 03.27.71.31.90					
CGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)			Tél:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Identité du déclarant:		
			Date: 11122025 Lieu: PONT A MARCO		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire résident 2D CONSULTING		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature :		
Prestataire :					

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2025

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	e		
	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)		

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
2D CONSULTING 178 RUE COQUET 59310 FAUMONT	500							

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES			
		à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

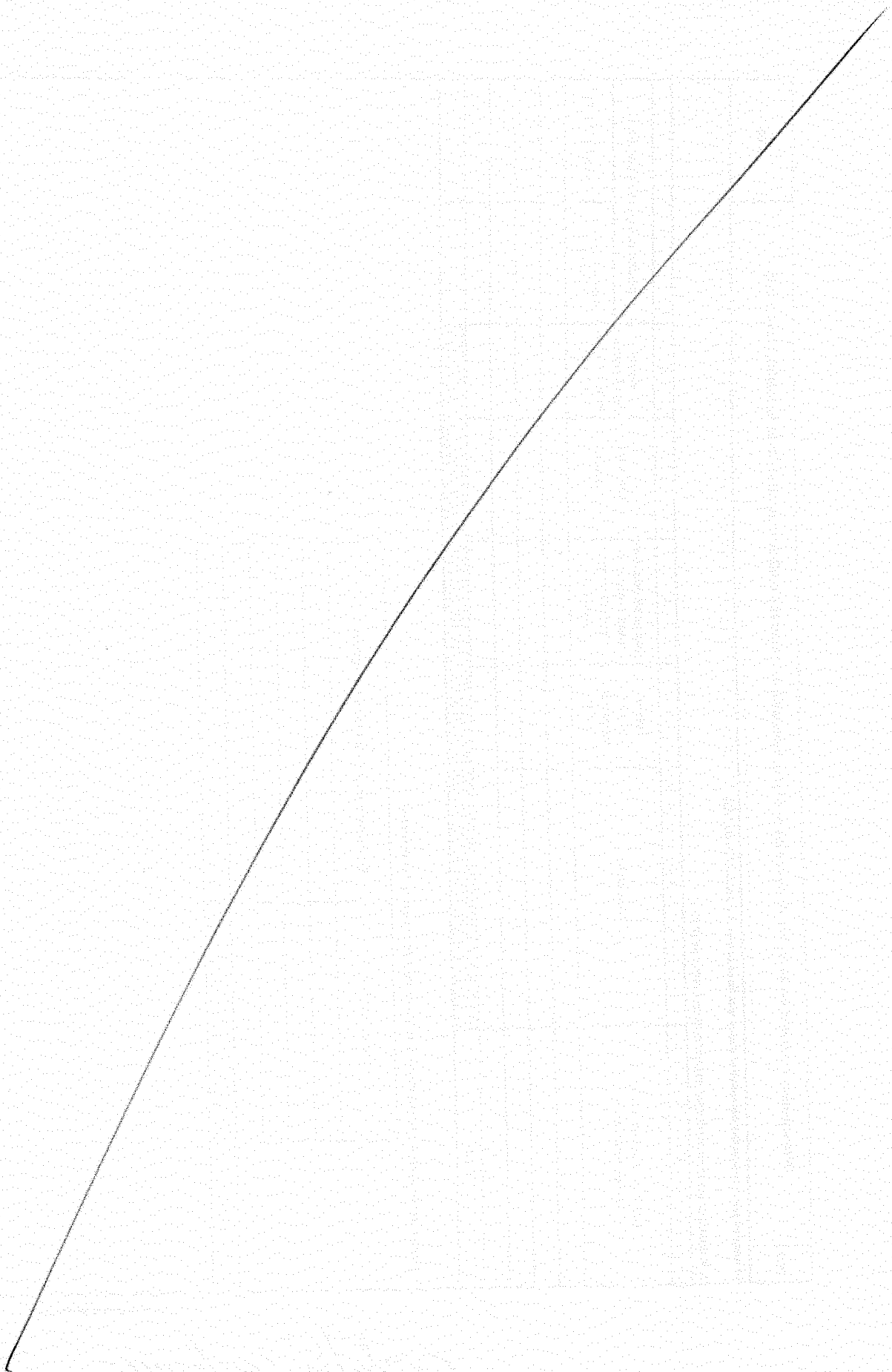
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

D.D

2025	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464		
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)				
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice				
A- Règles de droit commun				
Charges financières nettes de l'exercice		a		
EBITDA fiscal de l'exercice		b		
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)		(c-1)		
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) - 75 % x (c-1)		(c-2)		
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé				
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %		d		
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %		e		
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)		f		
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation				
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres		g		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres		h		
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report				
A- Suivi des charges financières nettes en report				
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)		i		
Montant des charges financières nettes en report transférées		(i bis)		
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		(i ter)		
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)		(i quater)		
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice		j		
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)		k		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)		l		
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report				
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			
(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)				
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant				

SAGE Experts-comptables Janvier 2025



Handwritten initials or signature.